

## **Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis n° 02/2016**

---

### **Objet**

La création de 12 nouvelles places d'accueil, à midi, à l'UAPE «Les Pirates» à Denges pour août 2016.

### **Contexte**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les Députés, Syndics et Municipaux représentants de vos Communes au Conseil intercommunal de l'ARASMAC

La commission a été reçue le jeudi 19 mai 2016 à la salle de Conférence du CSR, rue de Couvaloup 10 à Morges afin d'étudier le préavis n° 02/2016.

Mr Daniel Vouillamoz Directeur de l'ARASMAC, Mme Marie Cottier vice-présidente du Comité de Direction de l'ARASMAC ainsi que Mme Geneviève Fournier, coordinatrice du réseau AJEMA ont aimablement répondu à toutes nos questions concernant ce préavis.

### **Exposé**

Après étude du projet, la commission constate que cet agrandissement de 12 places reçoit le soutien des autorités de DENGES et qu'il se justifie par l'absence d'autre cantine sur la commune. Il est à noter que ce projet, qui ne concerne que les repas de midi, n'engendrera pas de modifications des locaux. Seul sera nécessaire, l'acquisition de petits mobiliers destinés à la restauration scolaire.

Concernant la possibilité de déménagement de la structure d'accueil dans des locaux en dur, cette opportunité ne saurait remettre en cause la demande faite par l'UAPE «Les Pirates». Le projet immobilier privé, dont dépend ce déménagement, étant encore à l'étude. A contrario, les besoins exprimés par de nombreux parents pour la rentrée prochaine demeurent bien concrets.

Enfin, d'un point de vue financier, la commission reste attentive à la demande de subvention qui devra être faite auprès de la FAJE par la structure d'accueil «Les Pirates». Demande qui redevient fondée à la lecture de la dernière révision des dispositions relatives au démarrage. Dispositions adoptées par le Conseil de Fondation de ladite Fondation en date du 20 avril 2016 et applicables dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## En Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le conseil intercommunal de l'ARASMAC

- vu le préavis 02/2016 du CODIR,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) D'accepter la création de 12 nouvelles places d'accueil à midi à l'UAPE «Les Pirates» à Denges pour août 2016.
- 2) D'accepter une augmentation au budget 2016 et de porter aux budgets suivants les montants nécessaires à la couverture de déficit.

Morges, le 19 mai 2016

Commission, composée de:

Mme Agassiz Irène, municipale à Lonay



Mr Perreaud Michel, municipal à Echandens



Mr Rondot Éric, municipal à Lully, rapporteur

